MARCHE PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Comue de Toulouse
41 allées Jules Guesde
CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 80 11

Accord-cadre 2026-106

Service de navettes intersites pour la circulation de documents des bibliothèques universitaires de Toulouse

Procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-7 du code de la commande publique

1. Présentation générale.

Composante de la Communauté d'universités et établissements de Toulouse (Comue), le Service Interétablissements de Coopération Documentaire (SICD) a reçu délégation pour piloter des actions et des dispositifs qui permettent le fonctionnement en réseau des bibliothèques des établissements membres de la Comue qui sont les suivantes :

- Université Toulouse 1 Capitole (UTC)
- Université Toulouse 2 Jean-Jaurès (UT2J)
- Université de Toulouse (UT)
- Institut National Polytechnique de Toulouse (Toulouse INP)
- Institut National Supérieur des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA)
- ISAE SUPAERO
- Institut National Universitaire Jean-François-Champollion (INUC)
- Institut Mines Télécom Mines-Albi Carmaux (IMT Albi)
- Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
- Toulouse Business School (TBS)
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA de Toulouse)
- Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)
- Ecole Nationale de la Météorologie (ENM)

Parmi ces actions et dispositifs, le SICD gère et pilote le service permettant aux usagers des bibliothèques universitaires de Toulouse et Occitanie Ouest d'emprunter et de rendre des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Ce service prend appui sur l'acheminement des documents de la bibliothèque propriétaire du document à la bibliothèque de retrait du document, et l'inverse. A Toulouse, cet acheminement est réalisé par un transporteur.

2. Objet du C.C.T.P.

La présente consultation a pour objet un service de transfert des documents entre bibliothèques sur Toulouse.

Le présent CCTP définit les caractéristiques du service et les prestations attendues.

3. Périmètre géographique et description du service

La circulation des documents s'appuie sur un réseau de 5 points de desserte répartis dans Toulouse, 1 sur chaque campus universitaire principal : campus Mirail (Bibliothèque Universitaire Centrale), campus Capitole (Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal), campus Saint Agne (Bibliothèque INSPE Saint Agne), campus Université de Toulouse (Bibliothèque Universitaire de Sciences), Campus Labège (Bibliothèque ENSIACET).

A charge ensuite pour les autres bibliothèques de déposer et récupérer leurs documents au point de desserte le plus proche.

La tournée doit se faire 2 fois par semaine. Le calendrier des tournées est lié au calendrier universitaire, avec un début la dernière semaine d'août et une fin la deuxième quinzaine de juillet. Une interruption de 15 jours a également lieu pour les vacances de fin d'année (Noël et Nouvel An).

A chaque début d'année scolaire, le SICD notifiera au titulaire les dates de fermetures des bibliothèques.

4. Prestations attendues

<u>* fonctionnement de la tournée :</u>

La tournée doit avoir lieu le lundi et le jeudi. La première desserte doit avoir lieu entre 9h et 12h. La seconde doit être terminée avant 15h.

Lorsqu'un de ces 2 jours est un jour férié, la tournée est réalisée le lendemain (donc le mardi et le vendredi).

Lorsque les points de desserte sont tous ou majoritairement fermés pour un pont (exemple Ascension), la tournée n'a pas lieu.

La fermeture exceptionnelle d'un point de desserte n'entraîne pas l'annulation de la tournée.

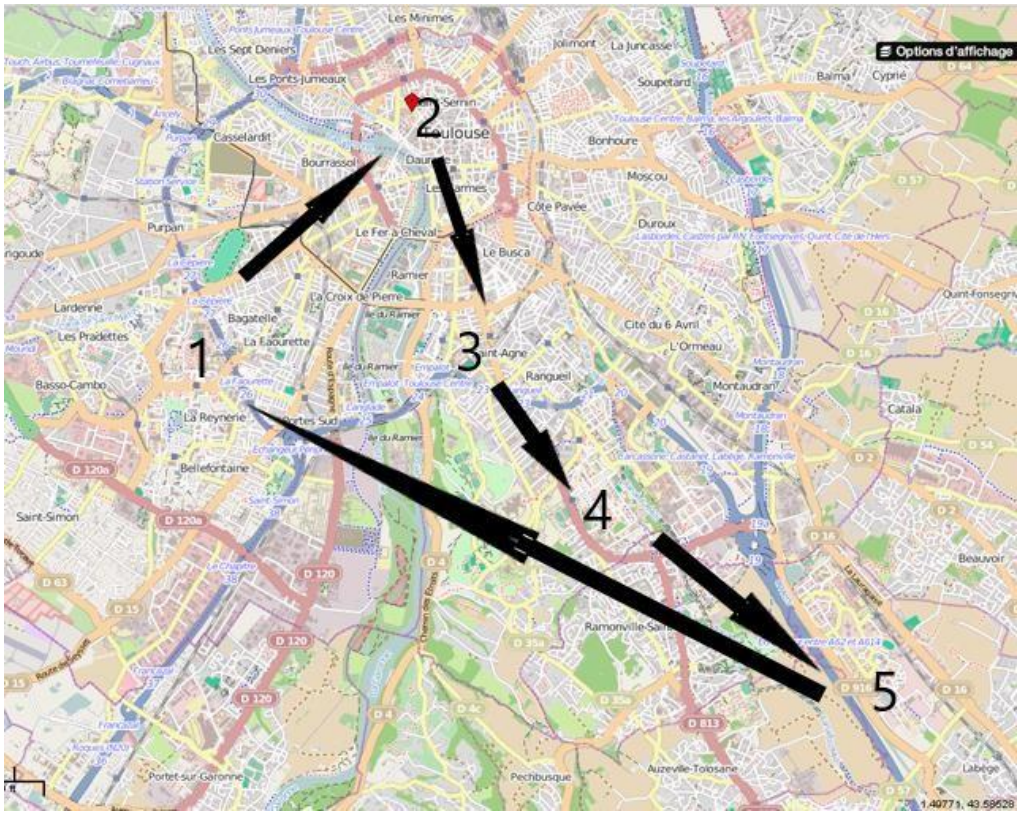
Le prestataire s'engage à réaliser les 2 tournées hebdomadaires quelles que soient les circonstances sauf avis contraire du SICD indiquant une annulation. Le prestataire s'engage donc à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à un fonctionnement du service en continu et à prévenir le SICD en cas de problème.

* circuit de la tournée :

La tournée a lieu à Toulouse.

La tournée commence par le campus Mirail, passe ensuite par le campus Capitole, se rend ensuite sur le campus Saint Agne, puis le campus Sciences et enfin le campus Labège (5 arrêts).

La tournée repart ensuite pour une nouvelle desserte afin de rapporter les caisses vides récupérées au fil de la première desserte dans l'ordre suivant : campus Mirail, campus Capitole, campus Saint Agne, campus Sciences (4 arrêts).



Les adresses précises sont données en annexe du présent CCTP.

* accès aux points de desserte :

Le SICD fournira au prestataire les informations pour accéder aux points de desserte (bureau d'accueil des bibliothèques). Le prestataire devra se rendre jusqu'au bureau d'accueil ou point précis de stockage des caisses pour déposer celles qui arrivent et prendre celles qui partent. La manutention des caisses est à la charge du prestataire. Le prestataire devra donc prévoir le temps de déchargement et de chargement des caisses dans son offre.

* conditionnement et manipulation des documents :

Le SICD fournit aux points de desserte les caisses nécessaires à l'acheminement des documents, soit 23 caisses professionnelles en polypropylène gerbables de dimension 600x400x300 empilables, et de capacité 60L avec ouverture crocodile prévues pour la manutention et identifiées par des étiquettes.



Le prestataire s'engage à manipuler, stocker dans le véhicule et transporter les caisses dans les conditions optimales de sécurité, de propreté et de respect de l'intégrité du matériel confié, à l'aide notamment des moyens nécessaires et adaptés à l'exécution de sa prestation (EPI, matériels de roulage et de levage, etc.). Il veillera à ce que les caisses les plus lourdes soient en bas de la pile et à ne pas faire de grandes piles.

Le prestataire s'engage à ne garder aucun document à l'issue de la tournée.

* Désignation d'un référent

Le prestataire s'engage à dédier une personne référente qui sera l'interlocuteur du SICD pour la coordination des tournées et les ajustements ponctuels. Cette personne devra être joignable facilement par mail ou téléphone portable. Elle devra accuser réception par mail des demandes du SICD et des informations communiquées par le SICD pour assurer le bon fonctionnement des tournées.

Le prestataire s'engage à signaler par écrit au SICD tout changement d'interlocuteur et tout changement de coordonnées.

5. Caractéristiques techniques et logistiques attendues

Le prestataire devra réaliser sa tournée à l'aide d'un véhicule non polluant type électrique. Le choix du véhicule est laissé à l'appréciation du prestataire mais devra tenir compte du volume des caisses. Le nombre maximum de caisses dans le véhicule au cours de la tournée sera de 23.

6. Dispositions relatives à la passation de la consultation

Le prestataire devra prévoir des visites des points de desserte afin de prendre en compte les caractéristiques d'accès de chacun de ces points.

Les RDV seront pris auprès de personnes référentes dans chaque point de desserte dont les coordonnées sont données par le SICD en annexe du présent CCTP.

* dans le cadre du marché :

- Trois réunions par an avec le SICD : en début d'année universitaire, en début d'année civile et au printemps, pour établir un bilan de l'année échue et pour se concerter en cas de besoin d'ajustements logistiques.
- Accusé de réception systématique par mail de la part du référent des demandes du SICD et des informations communiquées par le SICD pour assurer le bon

fonctionnement des tournées.

- Un échéancier prévisionnel des tournées communiqué par le SICD et confirmé par le prestataire par écrit.
- Facturation mensuelle.

7. Durée du marché

Le marché est établi pour une durée de 1 an à titre d'expérimentation. Si celle-ci est concluante, le marché sera prolongé par reconduction expresse 3 fois.

8. Contrôle de l'exécution du service

Le SICD pourra à tout moment de la tournée exercer les contrôles jugés utiles en vue de s'assurer de la bonne exécution du service et du bon état du matériel.

9. Modalités de règlement de la prestation

La prestation sera réglée sur la base d'un prix unitaire à la tournée, mensuellement à réception d'une facture détaillant le nombre et les dates des tournées réellement exécutées.

10. Clause butoir

L'augmentation du tarif annuel ne peut dépasser 4% sur l'ensemble du contrat.

Annexe 1

Adresses des points de desserte (lien Google maps inséré dans le nom de la bibliothèque)

Campus Mirail :

Bibliothèque Universitaire Centrale
5 allées Antonio Machado
Bât.25 - B.P. 40650
31106 TOULOUSE Cedex

Campus Capitole :

Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal
11 rue des Puits Creusés
31000 Toulouse

Campus Saint Agne :

Bibliothèque Saint Agne
56 Avenue de l'URSS
31400 Toulouse

Campus Université de Toulouse :

Bibliothèque Universitaire de Sciences
118 Route de Narbonne
31400 Toulouse

Campus Labège :

Bibliothèque ENSIACET
4 allées Emile Monso
31030 Toulouse

Annexe 2

Noms et coordonnées des personnes à rencontrer pour les visites sur site dans le cadre de la consultation

Campus Mirail, Bibliothèque Universitaire Centrale :

M. Jean-Marc GROUSSIN, jean-marc.groussin@univ-tlse2.fr 05 61 50 42 62
Ou
M. Alexis Feuilloley, alexis.feuilloley@univ-tlse2.fr 05 61 50 42 60

Campus Capitole, Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal :
M. Anthony MARTINEZ, anthony3.martinez@ut-capitole.fr 05 34 45 61 06
Ou
Mme Céline GOMES, celine.gomes@ut-capitole.fr 05 34 34 61 66

Campus Saint Agne, Bibliothèque Saint Agne :
Mme Honorine GENIEYS, honorine.genieys@univ-tlse2.fr 05 62 25 20 73

Campus de Toulouse, Bibliothèque Universitaire de Sciences:
M. Jean-François GARCIA, jean-francois.garcia@utoulouse.fr 05 61 55 78 59

Campus Labège, Bibliothèque ENSIACET :
Mme Nathalie PALOMINO, nathalie.palomino@ensiacet.fr 05 34 32 33 36